



<http://www.protectionsite-stsauveur77.fr>
protectionsite.stsauveur77@gmail.com

Saint Sauveur, le 23 juin 2014

ASSEMBLEE GENERALE DU 29/04/2014

Le Président ouvre la séance à 21 heures et remercie les adhérents présents ou représentés de leur participation à la 44ème Assemblée Générale de l'association. Il remercie aussi la nouvelle municipalité de perpétuer cette présence annuelle.

Le président remet à Monsieur Baguet, maire actuel, une demande de participation de notre association à tous projets ou commissions qui pourraient avoir une quelconque relation avec l'objet même de notre association. En précisant que cela avait été un peu oublié lors du dernier mandat.

Il rappelle brièvement l'objet de notre association précisé dans les statuts, à savoir :

« assurer la préservation du site de la commune de Saint Sauveur sur École et de ses environs en évitant, par l'entraide mutuelle des adhérents et leur représentation auprès des tiers et des collectivités locales, les projets qui viendraient à altérer le cadre de vie, le caractère rural, les pollutions et nuisances qui pourraient en être la conséquence. »

Avant de passer au rapport moral de l'année 2013 et début 2014, le Président précise de la manière la plus ferme que l'association n'est nullement intervenue dans la campagne électorale récente. Depuis la réunion de bureau du 23/09/13, aucune communication publique ou envers les adhérents n'a été faite (voir dernière gazette de novembre 2013). Contrairement à ce qui a pu être dit, pas le moindre centime de l'association n'a servi une liste, pas plus que le fichier des adhérents. Cependant l'action de surveillance tant sur la commune que dans les instances extérieures a continué à son rythme, c'est-à-dire avec le plus grand souci de préserver le cadre de vie du village.

RAPPORT MORAL

Cette année le bureau était composé de : Jérôme Jaillet, Olivier Le Goff, vice-présidents, Jeanne Lecarpentier trésorière, Florence Dumortier Secrétaire, Claudine Decat secrétaire adjointe et notre archiviste, Anne Marie Lecoq, Pierre Corbière, Régis Broutin aidés par notre WEBMASTER Jacques Dumortier. Remerciements à tous.

Le bureau s'est réuni 4 fois, un peu moins que d'habitude compte tenu du stand-by imposé durant la campagne électorale.

7

Il en est de même pour les réunions avec l'UNION des associations, 8 rencontres. L'association adhère à cette fédération de 10 associations représentant une vingtaine de communes. Cela permet de surveiller au-delà des frontières communales.

Les sujets abordés cette année ont été variés et nombreux.

PINDERLAND

L'ouverture du site Pinderland annoncé comme imminent en novembre 2013 semble prendre un peu de retard. Les travaux d'accès au site sont commencés et l'incidence sur la circulation devrait se ressentir dès l'ouverture. C'est pourquoi avec l'UNION, l'association a écrit à diverses autorités : Conseil Général, mairie de PERTHES, Direction des routes, pour rappeler que la solution 4 de liaison entre A6 et RN7 (celle située dans les zones maraîchères de Chailly/Perthes) avait été trop vite abandonnée, pour ne pas dire non étudiée. Et pourtant les inconvénients de circulation annoncés pour l'ouverture de ce site font prendre tout son sens à l'étude de ce tracé n°4. Est-ce que l'arrivée du nouveau maire de Perthes initiateur du tracé 4 changera les positions ? À suivre !

A6-RD607-RD142

En ce qui concerne la liaison A6- RN7-RD142, si M WALKER n'est plus maire de Saint-Fargeau-Ponthierry, M GUYARD son remplaçant est très proche de MELUN VAL DE SEINE dont les projets de contournement de MELUN sont connus. Alors attention ! le spectre de C5 qui n'est plus appelé C5 mais qui est la même chose pourrait ressortir. Ne pas se laisser bernier par ce que l'on entend souvent, à savoir : « C5 n'existe plus, en fait il n'existe plus sous ce nom ! » Le projet avance lentement tout simplement parce que les collectivités locales n'ont pas d'argent.

LE STATIONNEMENT

Autre sujet, et vaste sujet le stationnement. Dans la dernière gazette de novembre, nous relations les problèmes de stationnement sur voies et emplacements publics, mais surtout nous précisions l'article du code de la route qui régit le stationnement. L'association tient donc à préciser aux nouveaux élus que, comme par le passé, elle poussera la mairie à réfléchir et agir sur ce sujet.

LE MOULIN

En ce qui concerne le Moulin de la Fosse, l'association s'est rendue compte que de nombreux Saint Salvatoriens n'avaient pas la moindre idée du bâtiment existant qui allait accueillir le restaurant. Rien d'étonnant compte tenu de l'opacité qui régnait autour de ce dossier. Une lettre a été adressée à la mairie en septembre 2013 pour demander à participer aux diverses réunions concernant ce projet, afin de pouvoir informer les habitants. Le site Internet de l'association précise bien qu'il n'est pas question d'entrer dans le débat sur l'opportunité même du projet, mais seulement de pouvoir apporter des remarques techniques et environnementales. Cette démarche a été très mal perçue et interprétée comme une opposition au projet. C'est encore ce qui est répandu aujourd'hui. L'association s'insurge de cette interprétation et met au défi quiconque de trouver dans ses paroles et dans ses écrits une prise de position sur le sujet. L'association s'efforce de ne pas sortir de ses statuts.

Toujours est-il que, non sans réticence, la mairie a accepté de nous faire participer à 2 réunions.

1°) une première réunion où ont été faites des remarques techniques sur la qualité des revêtements de sol extérieur et sur les problèmes d'évacuation des eaux par drainage dans des zones proche de l'Ecole.

2°) une deuxième réunion où M. le maire a fait part du contenu du futur permis de construire du restaurant.

La maquette en attente (annoncée dans les échos du village) semble être arrivée mais n'a pas fait l'objet de publicité si bien que peu de personnes l'ont vue. Après un questionnement de l'assemblée, il est constaté que personne n'a vu la moindre maquette. Au final les nouveaux élus confirment que la maquette n'existe pas en mairie. Les élus sortants tentent alors d'expliquer qu'il fallait comprendre plan et non maquette. Le président s'amuse de cette non explication.

Quant aux documents consultables en mairie avant dépôt du permis de construire QUI SAVAIT QU'ILS ETAIENT CONSULTABLES ?

L'épisode moulin prend aujourd'hui une autre tournure, puisque la nouvelle équipe municipale veut organiser une consultation publique sur plusieurs solutions. Il est à préciser que la demande de participation vaut pour cette nouvelle donne et que sans prendre plus parti demain qu'hier l'association s'intéressera à l'aspect technique et environnemental des différents projets.

LA STATION D'ÉPURATION

De nombreuses fois l'association s'est intéressée à la station, mais elle a toujours eu un train de retard sur l'information. Pourquoi ? Parce que VEOLIA par exemple, avait ordre de ne pas communiquer avec l'association. Si bien que les informations étaient bien souvent éventées ou dépassées. Maintenant qu'il n'y a plus de censure, il apparaît que pour 100m³ attendus à la station quotidiennement, il arrive de l'ordre de 200m³. Le bassin tampon ne semble plus tenir la corde dans les opérations d'urgence à faire. La tendance est plutôt de faire un complément de visite caméra des canalisations afin d'arrêter les arrivées sauvages avant la station. Mais ça évolue chaque mois et la nouvelle équipe municipale pourra peut-être en dire plus si elle a eu le temps d'aborder ce sujet depuis son élection.

LA RIVIERE ÉCOLE

Les gardes pêche de la rivière ont été rencontrés. Ils recommandent vivement de se rapprocher de la Fédération Départementale de pêche, et de faire signer des baux avec les riverains pour éclaircir les droits et les devoirs des uns et des autres en ce qui concerne l'utilisation des berges et les droits de passage. A ce jour ce n'est pas très clair , il faudra peaufiner le sujet.

LE SCOT

Schéma de cohérence territoriale, le projet initié par le SMEP de FONTAINEBLEAU syndicat mixte d'études et de programmation a fait l'objet d'une enquête publique en Janvier. L'association a passé quelques heures à lire le dossier proposé. Ce n'est pas inintéressant on y trouve dedans, un diagnostic assez précis de la situation démographique, emplois, aménagement et développement ainsi que les grandes orientations pour les décennies à venir. Une fois l'enquête publique sur la table, il est difficile en si peu de temps d'y apporter des remarques constructives. En revanche il y a eu un travail préparatoire avec les communes pendant de nombreux mois, il a été dit par un adjoint sortant que Claude Merou y avait participé. En revanche le conseil municipal n'y a pas été associé, car contrairement à beaucoup de communes aucune

délibération n'a été prise. Il s'agissait pourtant de donner un accord ou un désaccord avec ou sans réserve au projet. Ceci est très étonnant. Une demande est faite aux nouveaux élus de participer plus collégialement à ces travaux régionaux, qui ne sont pas sans importance, c'est là que l'on parle des transports en commun ou des règles en faveur des intensifications urbaines et des compacités des extensions. Tout cela pour dire que tous les documents sont liés et que la nouvelle municipalité qui se propose de s'attaquer au PLU a du pain sur la planche.

CONSTRUCTIONS NOUVELLES

Tout le monde sait qu'aujourd'hui, sur notre commune, c'est le POS qui s'applique. Et là, il faut s'inquiéter car beaucoup de tentatives de lotissement sont régulièrement présentes.

2 grosses tentatives cette dernière année.

1°) dans la propriété Cluzet, chemin de la Bretonnière, il était question de créer des appartements dans la maison et de créer 5 lots dans l'arrière terrain. Cette tentative a échoué et la propriété a finalement été vendue à un particulier.

2°) rue du bois rouge tout récemment un terrain construit fait l'objet d'un projet de division en 4 lots dont un de 193m² et deux de 450m².

A chaque fois, l'association s'est penchée sur la légalité par rapport au POS.

Il en ressort que ces divisions sont tout à fait légales en fonction des règles actuelles.

Pire, souvent il faut faire face à des spécialistes. Exemple le terrain de 193m² comporte une construction de 44m² et une extension prévue de 33m² soit 77m² or dans cette zone il n'est pas possible d'occuper plus de 40% des parcelles.

En faisant 40% de 193m² on trouve 77m² de construction. C'est un métier, fait par des marchands de bien sans scrupule. M. le maire précise alors qu'il s'est refusé de signer la déclaration préalable de division et qu'une négociation est en cours pour l'abandon du projet.

SIGNALISATION

En venant de CELY ou de A6 en provenance du sud, il est infernal de trouver son chemin pour rejoindre notre commune, il est donc demandé à la municipalité de faire le nécessaire auprès de la commune de Perthes, pour qu'ils adaptent la signalisation à leur plan de circulation.

Le Président en ayant terminé avec les activités de l'année. Il rassure la nouvelle municipalité en précisant que l'association est souvent critique mais pour la bonne cause. Elle est un peu comme les usagers de la SNCF elle parle des trains en retard mais jamais des trains à l'heure. Alors compte tenu du copieux programme que la nouvelle municipalité a présenté, elle espère que les trains à l'heure continueront à être plus nombreux que les trains en retard.

RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier est présenté par Jeanne Lecarpentier .(voir en annexe)

Après approbation des rapports moral et financier, nous procédons aux élections, Madame Anne-Marie Lecoq et Monsieur Olivier Le Goff sont réélus à l'unanimité.

L'assemblée est close à 22 heures 30.

A la suite du Conseil d'Administration réuni le 19 juin 2014, le bureau se compose comme suit :

Président	Jacques BACH
Vice - Président	Olivier LE GOFF
Trésorière	Jeanne LECARPENTIER
Secrétaire	Florence DUMORTIER
Secrétaire adjointe	Claudine DECAT
Membres	Régis BROUTIN
	Jérôme JAILLET
	Anne-Marie LECOQ

RAPPORT FINANCIER

Compte de gestion 2013

Dépenses		Recettes	
Adhésions aux associations :	96,00	106 cotisations à 5€	530,00
• IDFE			
• Avec l'Union		Cotisations années	26,00
Edition de la Gazette	156,20	précédentes et dons	
Hébergement Site Internet	28,56	Subvention municipale	320,00
Frais divers, secrétariat	134,94	Intérêts compte épargne	225,68
tenue de compte, pot d'accueil			
	415,70		1101,68

Résultat 2013 : +685,98€

Bilan pour 2013

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>	
Caisse	162,43	Solde au 31/12/2012	11281,72
Compte chèque	396,28		
Compte épargne	11408,99	Résultat 2013	685,98
	11967,70€		11967,70€